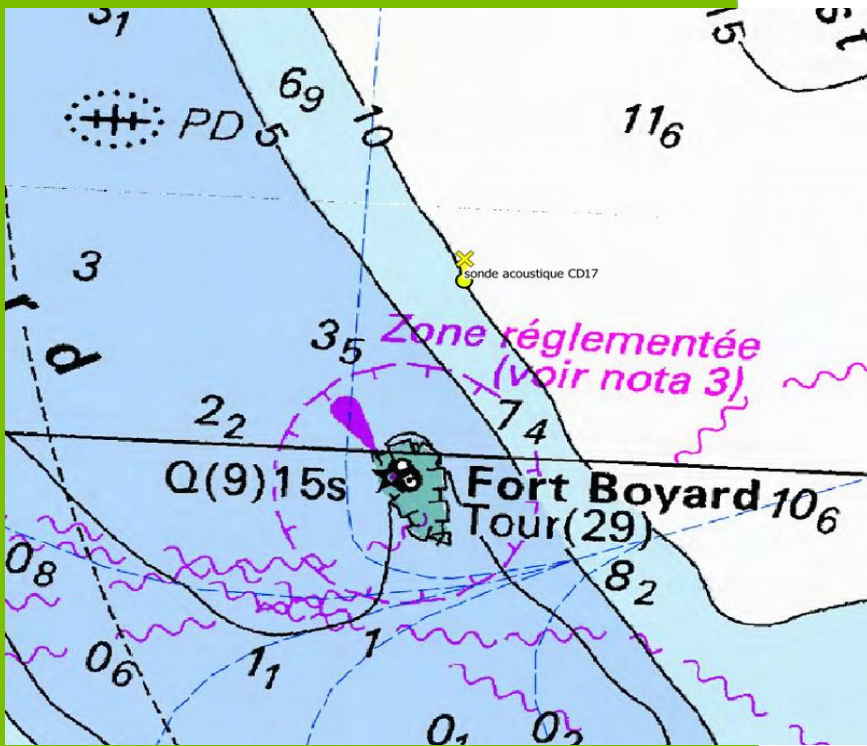


Autorisation d'occupation temporaire du DPM

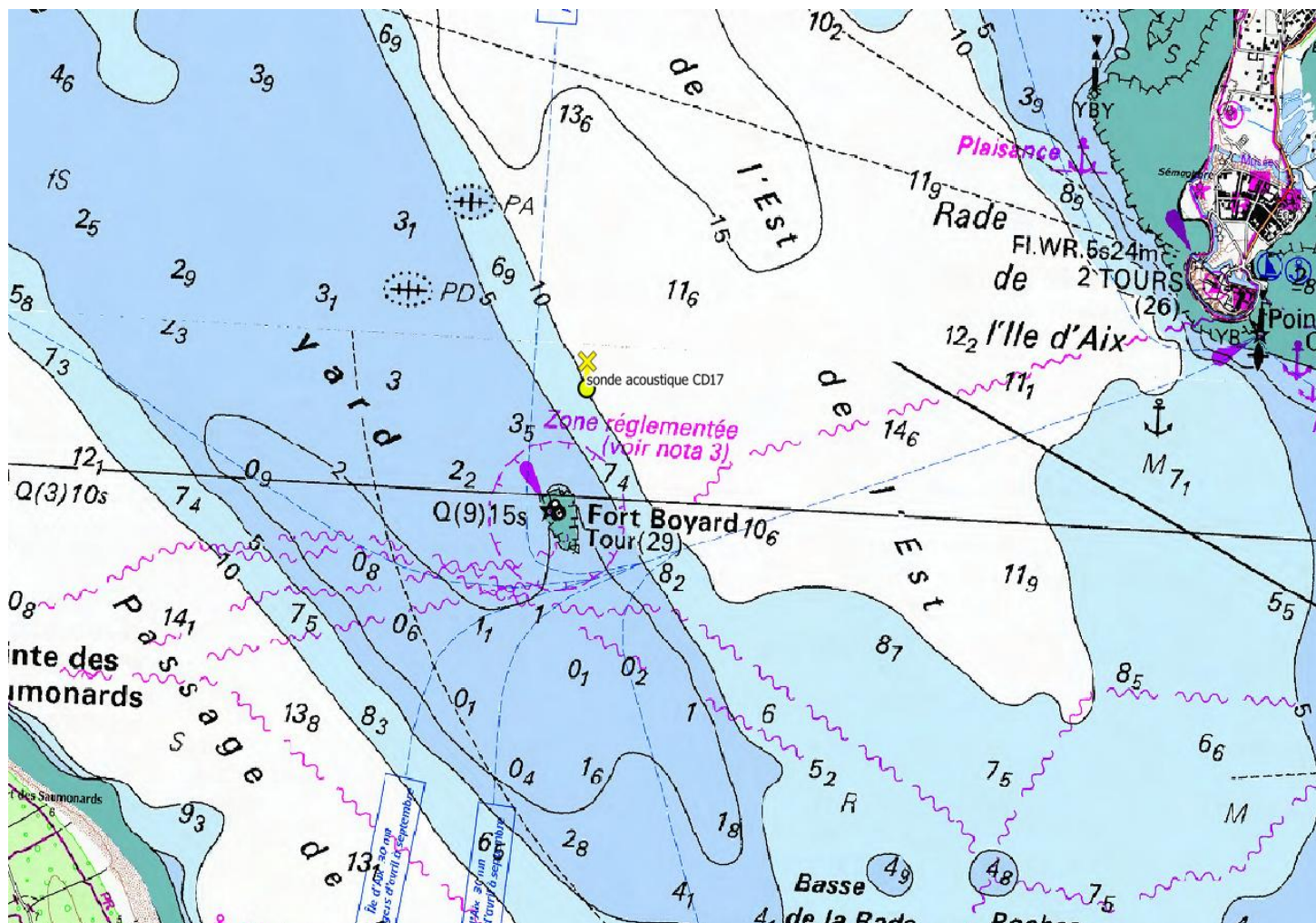
Campagne d'étude acoustique sous-marine

NEREIS / Conseil Départemental 17

Commission Nautique Locale



Localisation



Durée de mesure et d'occupation de l'enregistreur acoustique prévue sur 6 mois, du 23 novembre 2022 au 23 mai 2023. Les cycles de mesures durent 1 mois maximum. A la fin de chaque cycle, les équipements sont enlevés et contrôlés avant chaque redéploiement. Puis il y aura une demande de prolongation pour 6 mois supplémentaires

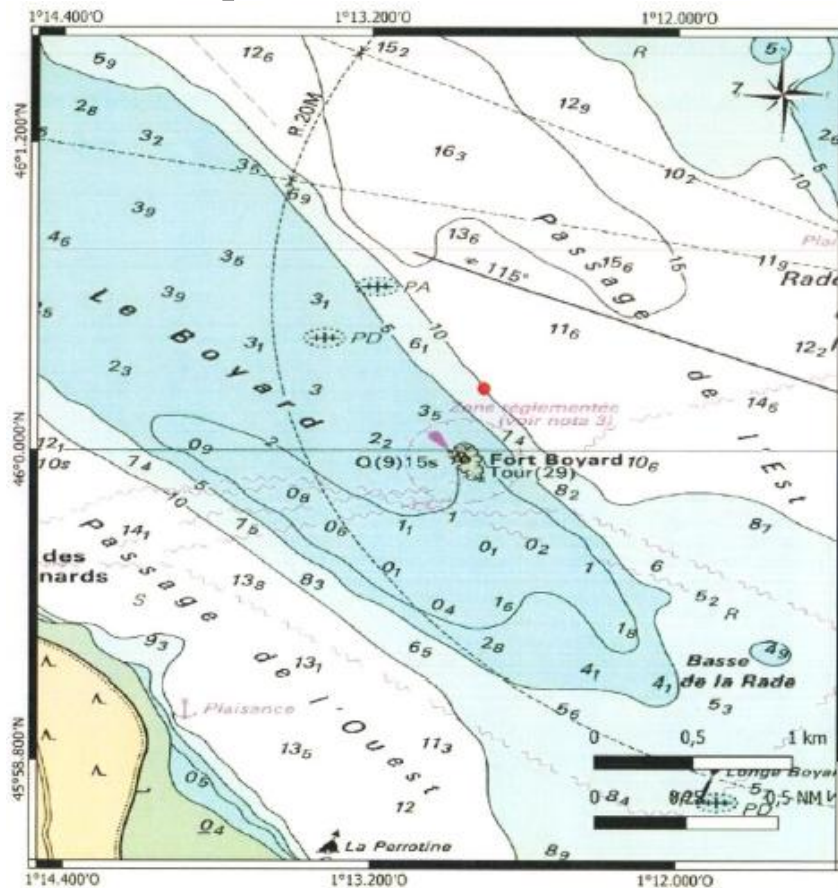
Localisation :
Au Nord du « Fort Boyard »

Rayon d'évitement:
15m

Cordonnées :
WGS 84

Latitude : 46.00400
Longitude : -1.21253

Dispositif



Etude en acoustique sous-marine pour le compte du Conseil Départemental de la Charente Maritime

Coordonnées du corps mort avec l'enregistreur acoustique au Nord-Ouest de Fort Boyard :
Latitude 46,00400 N
Longitude -1,21253 W

Légende

● Dispositif acoustique

Conception : NEREIS Environnement, septembre 2022
Source : NEREIS Environnement, SHON
Projection : WGS 84



descriptif du maillage: corps mort avec enregistreur.



enregistreur acoustique positionné sur une platine en acier de 43cm de long

hydrophone

corps mort en béton recyclé de 500 kg.

- Base en surface de 1,2 mètre de diamètre, hauteur hors tout de 2 mètres / hauteur de l'écrou 0,8 mètre
- Marque de danger sur la coque de St André sur la base
- Corps mort de 1500 kg (1,3 x 1,3 x 0,11 mètre)
- ligne de maillage morte droite + courbe large DN 44.



- au cours marquée en surface (pas de bouée de signalisation), matériel posé sur le fond.
- matériel acoustique passif (inerte)
- opérations de maillage / récupération réalisées par la société LE SCAPHANDRE

1^{er} corps-mort : Enregistreur acoustique passif position sur une platine en acier fixé sur le corps-mort qui sera posé sur le fond.

Signalisation :

- pas signalisation particulière en surface

corps-mort:

- corps-morts en béton recyclé de 500 kg

2ème corps-mort de positionnement :

Signalisation :

- Bouée de couleur Jaune, surmontée d'une croix de Saint André

corps-mort:

- corps-morts en béton de 1500 kg

Rayon d'évitage: 15m

Cycle de 1 mois maximum

Mise en place et retiré par les scaphandriers et le navire « SCAPH 3 » ou « ATOLL2 » de la société « Le Scaphandre ».

Procédure

Consultation des services et organismes intéressés

- CNL de ce jour.
- Préfet Maritime,
- Autorité militaire,
- Parc Naturel Marin,
- Service Eau, Biodiversité et Développement Durable,